



ADAMA

# SHVAT®

## Le chlortoluron pour vos programmes de désherbage



### Large spectre

Efficace sur de nombreuses graminées annuelles (Ray grass, Vulpin, Paturin, Agrostis) mais aussi sur dicotylédones.

### Gestion des résistances

Mode d'action HRAC 5 original.

### Persistance d'action

Longue persistance d'action et bonne efficacité même en application tardive.

**SHVAT®**  
Partenaire de vos  
herbicides  
d'automne ou  
d'hiver

ADAMA.COM

HERBICIDES



## USAGES ET DOSES AUTORISÉS

Libellé de l'usage	Cultures associées pour le produit	Dose homologuée	Nombre maxi d'application/an	Zone non traitée par rapport aux points d'eau	Zone non traitée par rapport à la zone non cultivée adjacente	Stade limite d'application
Blé*Désherbage	Blé tendre d'hiver	3,6 L/ha	1	5 m	5 m	BBCH 21 max
	Blé dur d'hiver					
	Triticale					
Orge*Désherbage	Orge d'hiver	3,6 L/ha	1	5 m	5 m	BBCH 21 max
Porte graine - Graminées fourragères et à gazons* Désherbage	Brome porte-graine Dactyle porte-graine Fétuque des prés porte-graine Fétuque élevée porte-graine	3,6 L/ha	1	5 m	5 m	Non concerné
Porte graine - Légumineuses fourragères* Désherbage	Lupin porte-graine	3,6 L/ha	1	5 m	5 m	

Protection de l'environnement (milieux, faune et flore):

Spe7 Pour protéger les oiseaux, ne pas utiliser le produit pendant la période de reproduction (mars à août).

ADAMA France ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées dans le tableau ci-dessus et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant l'élargissement de son utilisation à d'autres cultures et cibles telles que prévues par le catalogue des usages fixé par l'arrêté du 26 mars 2014. Ainsi, l'attention de l'utilisateur est attirée sur les risques éventuels de non-conformité de cet élargissement permis par ce catalogue.

## MODE D'ACTION

SHVAT® agit par absorption racinaire et foliaire sur les mauvaises herbes telles que vulpin, ray-grass, agrostis, pâturin, folle avoine et de nombreuses dicotylédones.

## CONDITIONS D'APPLICATION

**Céréales :** Traiter en pré-levée, ou en post-levée, du stade 1 feuille de la céréale jusqu'à début tallage.

La dose est à adapter selon les adventices visées et le type de sol.

Respecter la dose maximale de 1800 g/ha de chlortoluron par campagne agricole.

SHVAT® peut être utilisé sur des blés ou orges semés jusque fin février, dans le respect des conditions d'emploi précisées ci-dessus.

**Blé tendre d'hiver :** La préparation contenant du chlortoluron, il est recommandé d'appliquer la préparation SHVAT® seulement sur les variétés tolérantes à cette substance active.

Types de sol Adventices	Sol filtrant (< 20% d'argile)	Sol de 20 à 30% d'argile	Sol > 30% d'argile
Folle-avoine (1), vulpin	3-3,4 L/ha	3,6 L/ha	(2)
Ray-grass, pâturin, agrostis	2,5-3 L/ha	3-3,4 L/ha	3,6 L/ha

(1) Pour Folle Avoine : stade maximal de l'adventice : 1 - 2 feuilles.

(2) Utilisation en programme (automne puis sortie hiver) en alternant les familles de produits et les modes d'action.

SHVAT®

## Composition

500 g/l de Chlortoluron

## Formulation

SC – Suspension concentrée

## Conditionnement

Bidon 10L

## SPECTRE D'EFFICACITÉ

	SHVAT® 3 L/ha
Agrostis	
Pâturin annuel	
Vulpin	
Ray grass	
Vulpie	
Bleuet	
Capselle	
Coquelicot	

	SHVAT® 3 L/ha
Fumeterre	
Géranium	
Lamier	
Matricaire	
Pensée	
Séneçon	
Stellaire	
Véroniques	

Très sensible  
Assez sensible  
Peu sensible

## PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

Appliquer SHVAT® sur des semis effectués à une profondeur entre 2 et 4 cm et sur un sol non moulu.

Ne pas traiter sur des semis mal enterrés.

Surveiller les prévisions météo à 5 jours et ne pas traiter si des fortes précipitations sont annoncées : plus de 20 mm cumulés dans les 5 jours.

Ne pas appliquer sur une culture stressée (froid, carences, maladies, sécheresse) ou en cas d'hydromorphie.

Eviter de traiter en période de fortes amplitudes thermiques et gel prolongé.

Ne pas traiter, en pré-levée de la culture sur sols filtrants, préférer une application en post-levée.

## CULTURES DE REMPLACEMENT

Ne pas appliquer de préparations à base de chlortoluron plus d'une fois par parcelle et par an, ne ressemer qu'une culture sur laquelle le chlortoluron est autorisé et ne pas appliquer de nouveau traitement à base de chlortoluron sur cette nouvelle culture.

## SHVAT®

## ATTENTION

H351 : Susceptible de provoquer le cancer.

H361d : Susceptible nuire au fœtus

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH208 : Contient du 1,2-Benzisothiazolin-3-one. Peut produire une réaction allergique.

EUH401: Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

